

SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AUX COMORES

Présentée par M. AHMED MALIDE, Président de la MOSC Anjouan

UPR Info pré-session 46,
Genève du 12 au 16 février 2024

Bref présentation de la MOSC Anjouan

Créée en 2011, la Maison des Organisations de la Société Civile (MOSC) Anjouan, est une plateforme de la société civile, regroupant plus d'une soixantaine d'associations et ONGs intervenant dans plusieurs domaines d'activités liées aux ODD, à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et au Plan Comores Emergent à l'horizon 2030



Bref présentation de la MOSC Anjouan

La MOSC Anjouan a pour mission de :

1. Collecter, centraliser, analyser et diffuser au profit des Organisations de la Société Civile (OSC), des informations sur les politiques et programmes de développement ; les textes réglementaires et les procédures ; les opportunités de renforcement de capacités ; les dispositifs de financement des projets d'une manière générale ;

Bref présentation de la MOSC Anjouan

2. Identifier selon des critères bien définis des OSC porteuses de projets pertinents.
3. Mettre en relation les OSC partenaires ;
4. Assurer la représentation des OSC membres dans les débats et réunion avec les partenaires publics et les partenaires au développement et préserver sa neutralité politique

Domaine d'intervention de la MOSC Anjouan

- La MOSC Anjouan accompagne les initiatives de développement communautaire de base ;
- Elle intervient dans l'ODD16 pour promouvoir la gouvernance associative, la transparence électorale, prévenir et lutter contre la corruption, le trafic de personne et des migrants, contre les injustices et les inégalités ;
- En partenariat avec les communes, la MOSC Anjouan intervient comme médiateur en cas de conflits entre les associations ou ONG membres
- La MOSC Anjouan participe dans le débat public nationale et dans la gestion des crises politiques, les crises dues aux catastrophes naturelles et les urgences sanitaires

EPU 2019 - Suivi des recommandations acceptées

- ❑ A l'issue de l'EPU 2019, l'Etat comorien a pris formellement 165 recommandations et pris note de 12 des 177 recommandations faites par les Etats membres (*Source : ISHR, Rapport sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en Union des Comores, octobre 2023*)
- ❑ Le Ministère de la justice et les organes de suivi des recommandations (PNUD, Ministère de la justice...) ont organisé des ateliers de vulgarisation dans les Iles pour informer les acteurs de la société civile, de l'ensemble des recommandations formulées et de demander aux acteurs de la société civile de mieux s'engager
- ❑ Sur l'île d'Anjouan, l'atelier de vulgarisation a eu lieu au début du mois de décembre 2022.

EPU 2019 - Suivi des recommandations acceptées (suite)

Dans la thématique :

☐ Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique

Les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Garantir le respect de la liberté d'expression et d'association, en établissant des mécanismes solides, et veiller à ce que les médias ne soient soumis à aucune restriction illicite, et à ce que les journalistes puissent s'acquitter de leurs fonctions sans ingérence indue;
2. Autoriser les manifestations et les rassemblements pacifiques, y compris ceux des partis politiques, et leurs permettre de se tenir sans ingérence indue.
3. Maintenir un espace civique, en particulier pour les organisations de défense de la liberté d'opinion et d'expression, et prévenir les menaces, les attaques, les arrestations et les détentions arbitraires et toutes autres formes de représailles
4. Créer et maintenir un environnement sûr et favorable dans lequel l'opposition politique et la société civile puissent fonctionner sans entrave ni insécurité

Situation des défenseurs des droits humains

Il découle de ces recommandations la problématique liée à la situation des défenseurs des droits de l'homme, depuis toujours très critiquée .

C'est de cela que nous nous engageons à développer dans cette session.

« La situation des défenseurs des droits humains, et de l'espace pour la société civile »

En effet, la constitution comorienne, garantit les libertés d'association, de réunion et d'expression. (Art 8 des principes fondamentaux de la constitution)

Néanmoins, depuis 2019 ces libertés sont confrontées à des multiples risques:

Situation des défenseurs des droits humains

Risque 1 : Lourdeurs des procédures d'enregistrement et de reconnaissance professionnelle

- ❑ Bien que la loi N° 86-006/AF du 30 Mai 1986 relative au contrat d'association prévoit en son article 3 une procédure simple pour l'enregistrement d'une association, depuis plusieurs années, le Ministère de l'Intérieur s'est attelé à alourdir le poids administratif pour les organisations désireuses d'obtenir la personnalité juridique. S'ajoute à cela, le décret du Président de la République N°20-101/PR du 30 juillet 2020, portant modalité d'agrément et intervention des Organisations Non Gouvernemental (ONG). Il est à noter que la réponse du Ministère, sans recours, peut – être défavorable à la demande.

Situation des défenseurs des droits humains

Risque 2 : Violation des droits de l'homme

Bien que les violations à l'encontre des défenseurs ne soient pas systémiques, la société civile se sent de plus en plus menacée et les régulations en place ne prévoient pas de soutien ou protection pour ces acteurs.

- ❑ Dans un nombre croissant de cas, ils sont confrontés à des agressions physiques et verbales ainsi que des harcèlements en ligne et les gardes à vues, pour avoir revendiquer ou dénoncer les droits de certains groupes

Situation des défenseurs des droits humains (suite)

Risque 3 : Restriction de l'espace civique

Depuis 2019, les rassemblements et les manifestations sont soumis au régime d'autorisation préalable au niveau de la Préfecture.

En effet, les organisateurs de manifestations sont tenus d'obtenir des permis et approbations pour toutes manifestations auprès de la préfecture au risque d'être arrêté ou détenu pour avoir organisé une manifestation « illégale ».

- Ce fut le cas en 2019, avant et peu après les élections présidentielles, les rassemblements de l'opposition ont été violemment dispersés. Les rassemblements publics ont été interdits en vertu des mesures liées au COVID-19 en 2020, mesures restées en vigueur pendant une grande partie de 2021 et 2022.
- Et même actuellement avec les élections de 2014, le même scénario s'est encore produit. Les manifestations post électorale dues à la contestation des résultats des élections présidentielles, proclamés par CENI, sont violemment réprimé.

Situation des défenseurs des droits humains (suite)

Risque 4 : Restriction des canaux d'information et de la communication

La Constitution comorienne garantit la liberté d'expression. Cependant, l'atmosphère de répression ainsi que le recours aux lois de censure pour museler les journalistes, ont suscité une autocensure généralisée. La liberté de la presse a été restreinte en 2019 avec la fermeture de stations de radio privées alors que les critiques contre le Président Azali et le référendum constitutionnel gagnaient du terrain.

L'activité journalistique est restée restreinte tout au long des années 2021 et 2022. Les journalistes continuent d'être victimes de harcèlement et d'intimidation, notamment de la part des représentants du gouvernement. Les arrestations des journalistes et de blogueurs sont fréquentes.

Situation des défenseurs des droits humains (suite)

Certains journalistes pratiquaient l'autocensure en raison du risque de violence et de harcèlement, et d'autres journalistes craignent des représailles, des discussions autocensurées sur des questions politiques.

C'est le cas entre autre de :

- Oubeidillah Mchangama, journaliste de Facebook FM arrêté en 2019; puis en 2020 et en 2021 pour avoir couvrir un rassemblement de l'opposition
- Ali Mbaé, journaliste de Massiwa Komor, arrêté en 2020 en train de se préparer à couvrir un rassemblement de l'opposition;
- Moinadjoumoi Papa Ali, le rédacteur en chef et Binti Mhadjou le directeur de l'information, tous deux de l'ORTC, suspendus par le Ministre de l'Information, les accusant d'avoir couvert favorablement à un rassemblement de grève.

Recommandations faites aux examinateurs

- L'Etat comorien doit ouvertement démontrer son soutien et sa reconnaissance au travail vital et légitime des défenseurs des droits humains par des déclarations publiques ;
- S'assurer que la majorité des défenseurs sensibilisés, connaissent leurs droits et que la population est consciente du travail positif mis en œuvre par les défenseurs ;
- Élaborer et adopter des lois et des politiques spécifiques visant à reconnaître et à protéger le travail des défenseurs des droits humains et à donner pleinement effet à la déclaration internationale sur les défenseurs des droits humains au niveau national
- Respecter les principes internationaux relatifs à la liberté d'association et de réunion et mettre fin au régime d'autorisation pour la tenue de manifestation pour instaurer un régime de notification
- S'assurer que les journalistes puissent faire leur travail dans un environnement sain et sécuritaire ne les forçant pas à recourir à l'autocensure par peur de représailles

Je vous remercie